
AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 380-02-24
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 380-24 SUR LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 380-02-24 modifiant le règlement numéro 380-24 relatif à la tarification de certains services a été adopté de la façon suivante :

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| Avis de motion : | 28 août 2024 |
| Dépôt du projet de règlement : | 28 août 2024 |
| Adoption du règlement : | 25 septembre 2024 |
| Entrée en vigueur : | 26 septembre 2024 |

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 26^e jour de septembre 2024.



Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier